
7ème RALLYE RÉGIONAL DU PAYS SAINT-AFFRICAIN

Les 17 et 18 Août 2024



RÈGLEMENT PARTICULIER



RÈGLEMENT PARTICULIER

7^{ème} Rallye Régional du Pays SAINT-AFFRICAIN

Les 17 et 18 Août 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 24 Juin 2024	8H00	Parution du règlement et ouverture des engagements.
Lundi 5 Août 2024	minuit	Clôture des engagements.
Lundi 12 Août 2024	21H00	Publication de la liste des engagés. Tableau d'affichage numérique
Samedi 10 Août 2024	9H00 - 13H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Café LE FOIRAIL 65Bd de Verdun 12400 ST-AFFRIQUE Reconnaissance – JOUR 1
Vendredi 16 Août 2024	A partir de 15H00	Ouverture du Parc d'assistance (La Gravière Saint-Affrique)
Samedi 17 Août 2024	9H00 - 12H00 14H00 - 17H00 14H30 - 19H15 14H45 - 19H30 15H00 - 20H15	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Café LE FOIRAIL 65Bd de Verdun 12400 ST-AFFRIQUE Reconnaissance – JOUR 2 Vérifications administratives à la Salle des Fêtes de Roquefort Avenue de Lauras - 12250 Roquefort sur Souzlon Vérifications techniques Parking de la Salle des Fêtes de Roquefort Avenue de Lauras - 12250 Roquefort sur Souzlon Mise en place du parc de départ Jardin public - 1200 Saint-Affrique

18H00	Briefing de la direction de course et des véhicules encadrements PC Course Salle des fêtes Bd Aristide Briand – 12400 Saint-Affrique
18H30	1 ^{ère} réunion du collège des C.S Salle des fêtes Bd Aristide Briand – 12400 Saint-Affrique
21H00	Publication des équipages admis au départ Ordres de départ de la 1 ^{ère} étape Tableau d’affichage numérique

Dimanche 18 Août 2024

8H30	Départ 1 ^{ère} étape du 1 ^{er} concurrent VHC Jardin public Saint-Affrique
9H00	Départ 1 ^{ère} étape (moderne) Jardin public - Saint-Affrique
16H05	Arrivée finale Jardin public - Saint-Affrique
16H15	Remise des prix sur le podium d’arrivée Jardin public - Saint-Affrique
17H00	Vérification finale Garage SILIGOM Av. J. Bourgougnon - Saint-Affrique. Taux horaire de la main d’œuvre : 60 € TTC



Affichage du classement final provisoire 30' au plus tard après l’arrivée du dernier concurrent au dernier CH.

Entrée parc fermé. Tableau d’affichage numérique.

30' après l’affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

Tableau d’affichage numérique : <https://sites.google.com/view/rallye-du-pays-st-affricain> onglet « Tableau d’affichage »

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l’équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique).

Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, si nécessaire, devra être retournée par ce contact à l’adresse électronique suivante : saintaff.racingteam@gmail.com

Le tableau d’affichage officiel sera le tableau d’affichage numérique, publié sur le site :

<https://sites.google.com/view/rallye-du-pays-st-affricain>

Il n’y aura pas de tableau d’affichage officiel physique. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d’affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront

disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RRPSA2024**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Sud-Aveyron organise le 7^{ème} Rallye Régional du Pays Saint-Affricain en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées le : _____ sous le numéro : _____ et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro : _____ en date du :

Comité d'Organisation

SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM.

Présidents : Yannick JAMMES et Bruno FÉLIX

Trésoriers : Loïc ROBLIN et Jérôme NICOLEAU

Secrétaires : Julie NICOLEAU et Julie CARION

Membres : Cyril MARC, Xavier GALTIER, Françoise PERIE, Céline FABRE, Jacques GAYRAUD, Nadine CAUMES, Robert DUMAS, Loïc BAVEREY, Gérard CAPELLE.

Membres d'honneur : Roland DECEMBRE

Téléphone Président : 06 11 13 66 82 - E-mail : saintaff.racingteam@gmail.com

Permanence du Rallye : PC Course - Salle des fêtes – Bd Aristide Briand – 12400 Saint-Affrique.

Du Samedi 17 Août 2024 à partir de 8h et jusqu'à la fin de l'épreuve.

Organisateur Technique

Nom : Yannick JAMMES (186033-09/06), Bruno FÉLIX (328746-09/06)

Adresse : 401, chemin du Coteau des Cazes -12400 SAINT-AFFRIQUE.

Tél. : 06 11 13 66 82 – E-mail : saintaff.racingteam@gmail.com

Secrétariat du Rallye

Secrétaire : Julie NICOLEAU : 07.61.11.52.27

Jusqu'au vendredi 16 août inclus, le secrétariat du rallye sera à l'adresse suivante :

Mme Julie NICOLEAU

Local du SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM

12 rue Jean Moulin

12400 Saint-Affrique

Secrétariat du rallye pendant l'épreuve du samedi 17 août au dimanche 18 août 2024 :

Mme Julie NICOLEAU

PC Course - Salle des fêtes - Bd Aristide Briand

12400 Saint-Affrique

Co-présidents : Yannick JAMMES : 06 11 13 66 82 et Bruno FÉLIX : 06 15 55 21 00

Responsable Officiels : Françoise PÉRIÉ : 06 24 99 20 77

Responsable Commissaires : Xavier GALTIER : 06 88 53 24 83

Responsable Assistance : Robert DUMAS : 06 03 03 94 49

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA: Yves ESCLOUPÉ (76046/09.03)

Président du Collège : Max DECARPENTRIE (3433/08.09)

Membres du Collège (C.S) : Michel VERGNES (1740/09.01) - Marcel CABROL (14590/09.15)

Secrétaire du Collège : Julie NICOULEAU (335007/09.06)

Directeur de Course : Patrick BOUTEILLER (128253/08.04)

Directeur de Course Adjoint ES 1-3 : Alain SALAVILLE (216403/09.04)

Directeur de Course Adjoint ES 2-4 : Guillaume FAYET (162390/09.04)

Directeur de Course délégué ES 1-3 : Gilles MAGAUD (2187/09.09)

Directeur de Course délégué ES 2-4 : Jacques ETIENNE (17167/09.05)

Directeur de Course délégué véhicule tricolore : Jean-Luc DEVRIESE (37766/08.15)

Directeur de Course délégué véhicule autorité : **Marc AMICO (160465/0906)**

Directeur de Course délégué au parc fermé : Thierry GRAUBY (163786/08.12)

Directeur de Course délégué au parc d'assistance : Yacine MECHOUK (220965/09.01)

Commissaire Sportif véhicule balai : Roland DECEMBRE (155112/09.06)

Commissaire Sportif départ ES 1-3 : Jean-Marie LIGNON (30743/09.09)

Commissaire Sportif départ ES 2-4 : Gérard FOURNIER (131394/09.09)

Médecin Chef : Dr. ROMIEU (ADAMU 30)

Sécurité Médicale : Jacques BOISSIER (ASSM 30)

Commissaire Technique responsable : Yves PÉRIÉ (54790/09.09)

Commissaires Techniques : Jean-Michel OTTAVI (1534/08.01) - Jean-Claude MARTY (32003/21.02)

Jean-Pierre ROLLAND (2694/08.05) – Dominique MONNIER (55260/08.05)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

J. JONQUIÈRES : (9856/09.05)



M. PUECH : (113568/09.15)



V. CARBOU : (119788/08.06)



Classements et temps : Nicole BONNET (7422/09.01)

Responsable des Commissaires : Xavier GALTIER (253320/09.06)

Responsable des Bénévoles : Cyril MARC (262128/09.06)

Responsable coordination générale sur le terrain : Bruno FELIX

Responsable RTS : Yannick JAMMES

Responsable liaison radio : Marcel CABROL

Juge de faits : Jean GUITARD (23307/09.09), Francis VERGNES (57541/09.09)

Chargée des relations presse : Loïc BAVEREY (.../09.06)

ES 1-3 : Les Costes - Le Truel : 9 postes de commissaires

ES 2-4 : Segonzac : 11 postes de commissaires

1 Extincteur par poste de commissaires - 1 Commissaires minimums par poste

1 Ambulance au départ de chaque ES – Centre de secours à proximité du PC.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 7^{ème} Rallye Régional du Pays Saint-Affricain compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2024 (Coefficient. 2)
Le Championnat des rallyes pilotes et copilotes Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2024 (Coefficient. 2)
Le Challenge ASA Sud-Aveyron 2024
Le Challenge des commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2024.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront à la **salle des fêtes de Roquefort sur Souzou**, il n'y aura pas d'heure de convocation, chaque équipage devra se présenter dans le temps imparti.

Un itinéraire sera mis dans le road-book pour rejoindre le parc fermé de Saint-Affrique. Chaque concurrent sera libre de rejoindre soit par la route, soit sur la remorque avec un temps imparti de 30 minutes.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye Régional du Pays Saint-Affricain doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée :

- Soit : avant le Lundi 5 Août 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Monsieur Yannick JAMMES - 401, chemin du Coteau des Cazes - 12400 SAINT-AFFRIQUE

- Soit : avant le Lundi 5 Août 2024 minuit, en cliquant sur le lien suivant, pour envoyer son engagement en version numérique :

<https://my.forms.app/responsablesbvoles/inscription-au-rallye-pays-st-affricain-1>

Pour des raisons environnementales, il sera demandé que toutes **les photocopies des permis et licences de l'équipage** soit envoyé numériquement. Soit par le lien ci-dessus via l'engagement numérique, soit par un lien envoyé lors de votre confirmation d'engagement. **(Aucune photocopie seront faites le jour des vérifications administrative)**, seuls les originaux seront contrôlés.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, les deux rallyes confondus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **640 €**
- **Une remise de 20 € est consentie aux équipages licenciés à ASA Sud-Aveyron.**

3.1.12P. Plusieurs méthodes sont mises en place pour le règlement de l'engagement via le lien ci-dessus :

Soit par chèques, soit par virement ou espèces le jour des vérifications administratives.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront établis à l'ordre de "Saint-Affrique Racing Team".

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans un seul parc situé à SAINT-AFFRIQUE (Stade BAYOL – Site de la Gravière), exclusivement aux véhicules munis du stick **Assistance** collé côté droit du pare-brise.

Les équipes d'assistance doivent prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'elles quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

ATTENTION Aucune remorque ne sera acceptée dans le parc d'assistance, toutes remorques doit stationner dans le parc prévu à cet effet situé au stade Blanchard – Rue Jules Ferry – 12400 Saint-Affrique.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire est : **Profil +** (plaque immatriculation).

Publicités rachetables : GT2I **et** **GUIPAL TP** (hauts pare-brise).

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm X 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article

5.4 du présent règlement. **Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye Régional du Pays Saint-Affricain représente un parcours de 176,600 km.

Il est composé de : 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES. 1/3 Les Costes - Le Truel : 8,5 Km. - ES. 2/4 Segonzac : 11,5 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 10 Août 2024 de 9h à 13h, et le Samedi 17 Août 2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le road-book sera disponible au :

Café « Le FOIRAIL » 65 Bd de VERDUN - 12400 SAINT-AFFRIQUE.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble JAUNE - Chef de poste : Chasuble ORANGE

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition se fait de la manière suivante : Les classes A5K, A6K, A7K et A7S seront regroupées avec leurs classes respectives A5, A6, A7. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque prix sera accompagné de deux trophées.

Un prix sera attribué au premier équipage 100 % féminin.

La remise des prix se déroulera : Dimanche 18 Août 2024 sur le PODIUM à la fin de l'épreuve.

Les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante après encaissement du montant des droits d'engagement.

Général		
Premier		400 €
Deuxième		350 €
Troisième		290 €

Classes		
Premier	Si moins de 5 partants : 145 €	290 €
Deuxième	De 5 à 9 partants	145 €
Troisième	De 10 à 15 Partants	80 €

**1^{er} équipage féminin : 50 € + Coupes et fleurs
(si plus de 4 équipages 100% féminin : 300 €)**

7^{ème} Rallye Régional du Pays Saint-Affricain

Les 17 et 18 Août 2024

Fiche de reconnaissances

(A joindre obligatoirement avec le bulletin d'engagement)

(Cochez votre session de reconnaissances)

Session 1 : Samedi 10 Août 2024 : 9h à 13h.

Session 2 : Samedi 17 Août 2024 : 9h à 12h et de 14h à 17h.

Nom et prénom du Pilote :

N° Licence :

Code ASA :

Nom et prénom du Copilote :

N° Licence :

Code ASA :

Véhicule utilisé :

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

Véhicule utilisé :

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

Signature :

7^{ème} Rallye Régional du Pays Saint-Affricain



FICHE VÉHICULE ASSISTANCE

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance de Lauras et afin de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée.

Horaire d'ouverture du parc (placement des assistances par l'organisation) à **partir du vendredi 16 août 2024 à 15h.**
ATTENTION Veuillez bien remplir et renvoyer ce document car un emplacement sera attribué à chaque concurrents.
Un plan sera publié sur sportivity la semaine avant l'épreuve.

Un **seul véhicule** d'assistance et **une tente**, par voiture engagée est autorisée dans chaque parc d'assistance pendant toute la durée du rallye. Ce véhicule sera identifié par le **sticker d'identification** collé sur le pare-brise du véhicule, et vérifié à chaque entrée de parc.

La surface occupée dans un parc sera limitée avec comme valeur minimum **60 m²**

Toute surface supplémentaire sera facturée **10€ TTC** le m², la demande devra accompagner la feuille d'engagement accompagnée du chèque correspondant.

Nom et prénom du concurrent : _____ N° portable impératif : _____

Nom et prénom des équipages avec qui vous aimeriez être placé

Si vous désirez être placé avec les équipages ci-dessus, merci de confirmer par mail ou par téléphone à :

M. Robert DUMAS - (Responsable du parc) : Tél. : 06.03.03.94.49 - Mail : robert.dumas13@gmail.com

VÉHICULE D'ASSISTANCE UTILISÉ

Type de véhicule d'assistance : (cochez le véhicule)

Fourgon : 19 T : Semi-remorque : Nombre de véhicule :

Longueur et largeur du véhicule (y compris tente, auvent, bâche, structure légère ...)

Schémas de disposition de la structure avec les dimensions en m.

FICHE À JOINDRE AU BULLETIN D'ENGAGEMENT

7ème Rallye Régional du Pays Saint-Affricain les 17 & 18 Août 2024

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner dûment rempli avec la fiche de reconnaissances, les photocopies des permis et licences de l'équipage, ainsi que les droits d'inscription fixés à : **320 Euros**, avant le Lundi 5 Août 2024 minuit, à l'adresse suivante :

Yannick JAMMES : 401 chemin du Coteau des Cazes - 12400 SAINT-AFFRIQUE

Ne rien inscrire dans le cadre réservé à l'organisation

Date de réception	N° Ordre	Paiement	Groupe	Classe	Administratif	Technique	N° Course
-------------------	----------	----------	--------	--------	---------------	-----------	-----------

	CONCURRENT	PILOTE	COPILOTE	VOITURE
Nom				Marque :
Prénom				Modèle :
Adresse				Cylindrée Cm3 :
Date et lieu Naissance				Type :
Tél. Fixe				Année :
Portable				F. Homologation :
E-mail				P. Technique N° :
Licence N°				J'engage ma voiture en :
Code ASA				GROUPE :
Nationalité				CLASSE :
Permis N°				
Délivré le, à				Je soussigné M. Prête ma voiture à M. Afin de participer au 7 ^{ème} rallye du Pays St-Affricain 2024. Fait à : Signature
Signatures				